

Rennes, mardi 19 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 ans du Service Civique

Rassemblement départemental en Ille-et-Vilaine : un « Rallye citoyen » mardi 19 mai 2015

A l'occasion des 5 ans du service civique, une douzaine de jeunes volontaires effectuant un service civique dans le département, a organisé mardi 19 mai, un « rallye citoyen » rassemblant 80 jeunes volontaires brétiliens avec un double objectif : faire connaître le service civique et favoriser la mise en réseau des jeunes.

Ce rallye a été l'occasion pour les jeunes de découvrir et d'échanger tout au long de la journée avec une trentaine de structures rennaises choisis par les jeunes organisateurs pour leur dimension citoyenne ou leur engagement dans la cité: des associations (Mouvement français pour le planning familial, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Croix Rouge, Maison Internationale...), des institutions et services (Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), caserne du quartier Foch, Police, Tribunal administratif...) , des médias.

Le rallye citoyen s'est conclu à la préfecture de région, où les jeunes et leurs tuteurs ont été accueillis par Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine qui a remis à 15 jeunes volontaires une attestation de fin de parcours permettant de valoriser leur expérience. Patrick Strzoda a témoigné la reconnaissance de l'Etat aux jeunes engagés dans un service civique au bénéfice de l'intérêt général (dans les secteurs de la solidarité, du sport, de l'éducation populaire, de l'environnement...) et aux structures qui les accueillent. Il a rappelé l'importance de ce dispositif qui contribue au mieux « vivre ensemble », à la citoyenneté et à l'appartenance à la communauté républicaine. Au 31 décembre 2014, 538 volontaires effectuaient un service civique en Bretagne, près de la moitié d'entre eux en Ille-et-Vilaine.

Une nouvelle impulsion a été donnée au service civique, qui depuis sa création en 2010, a accueilli plus de 80 000 jeunes au niveau national. Suite aux attentats et à la mobilisation citoyenne de janvier dernier, le Président de la République a souhaité que dès 2015, tout jeune qui souhaite s'engager en service civique puisse trouver une structure d'accueil. Cet objectif nécessite une mobilisation de tous les acteurs, afin « de mettre toutes les collectivités, toutes les associations, tous les ministères en capacité de proposer 150.000 ou 160.000 missions dans un délai particulièrement court » selon les propos du Président de la République. Cet objectif ambitieux nécessite pour sa mise en œuvre l'engagement accru aux côtés des associations déjà très mobilisées, des collectivités, mais aussi de l'État et des grands services publics (Caisses d'Allocations Familiales (CAF), Pôle emploi...), tout en préservant la qualité et l'esprit du service civique. Il s'agit de favoriser également son accès à tous les jeunes désireux de s'engager y compris les jeunes les moins qualifiés ou en difficulté.

Le service civique est un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général donnant lieu à une indemnisation et une couverture sociale adaptée prise en charge par l'Etat. Cet engagement est effectué auprès d'un organisme sans but lucratif de droit français ou une personne morale de droit public (associations, fondations, syndicats, collectivités...)

En Bretagne, au 31 décembre 2014, on comptait 538 volontaires (dont 47% en Ille-et-Vilaine) dans 281 structures d'accueil. 62% étaient des jeunes femmes. 47% avaient un niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

Une mission de Service Civique, c'est :

- **Une mission au contact du public et essentiellement réalisée sur le terrain.** Le service civique est un vecteur de lien social et un instrument d'éducation collective. Ce sont donc des tâches de communication, de pédagogie, d'écoute, d'accompagnement qui doivent être confiées aux volontaires.
- **Une mission distincte et complémentaire des activités habituelles de la structure qui l'accueille.** L'action du volontaire intervient en complément de l'activité des salariés ou des bénévoles de l'organisme d'accueil sans s'y substituer.
- **Une mission laissant place à l'initiative des volontaires.** La relation entre le volontaire et la structure d'accueil n'est pas une relation de subordination mais une relation de collaboration. Dans le cadre d'une mission de Service Civique, le volontaire doit donc être pouvoir être force de proposition, faire preuve d'initiative, pour atteindre l'objectif d'intérêt général de sa mission.

www.service-civique.gouv.fr

Contacts:

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Ille-et-Vilaine (DDCSPP 35) : Nicolas PARQUIC - 02 99 59 89 00 – ddcspp@ille-et-vilaine.gouv.fr

Préfecture d'Ille-et-Vilaine : Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr